

OUI AUX LIBERTÉS NON À L'ÉTAT D'URGENCE

Respect de la liberté de manifester,
de se réunir et de s'exprimer.

Levée immédiate de l'état d'urgence,
et de l'état d'exception permanent.

Arrêt des poursuites contre les manifestants
et les militants des mouvements sociaux,
et de la stigmatisation des migrants, des musulmans
ou supposés tels, et des quartiers populaires.

Abandon de la constitutionnalisation
de l'état d'urgence
et de la déchéance de la nationalité.